

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu de la séance publique du mercredi 27 mai 2020,
- Désignation des délégués communaux dans les organismes extérieurs à la commune,
- Désignation des délégués communaux dans les commissions internes à la commune,
- Délégation du Maire,
- Convention avec la Région Occitanie pour l'organisation du transport scolaire communal pour l'année scolaire 2020/2021,
- Questions diverses.

**Compte tenu du contexte actuel lié au confinement suite à la pandémie liée au Covid-19, le conseil municipal s'est déroulé à la salle des fêtes en respectant les règles sanitaires en vigueur.**

**Étaient présents** : CASTELNAU Dorothée, CONTE Josiane, COURNUT Evelyne, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, FIGEAC Francis, FOISSAC Laurette, JOSEPH Delphine MARTY Annie, PERIÉ Cécile, RESCOUSSIÉ Damien, ROBERT Jean-Marc, ROUMIGUIÉ Alexandre,

**Étaient excusés** : SARRUT Christophe, FIGEAC Valentin,

Monsieur RESCOUSSIÉ Damien a été désigné en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 21 h. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

### **1. Approbation du compte rendu de la séance publique du mercredi 27 mai 2020,**

Le Procès-Verbal a été lu et porté à la connaissance de tous les membres présents. Aucune observation particulière n'a été émise.

**Approbation à l'unanimité des membres du Conseil.**

### **2. Désignation des délégués communaux dans les organismes extérieurs à la commune**

#### **② COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE (CCPLL)**

La Communauté de Communes, comme tout établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), est administrée par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des Communes membres.

Comme dans le cadre communal, le conseil de communauté, peut constituer des commissions thématiques dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans le règlement intérieur. Elle peut également exercer les compétences que les communes ont librement choisi de lui transférer en plus de celles fixées par la loi.

**Fixé d'office** : 2 membres représentant,

- Titulaire : Francis FIGEAC, Maire,
- Suppléant : Dorothée CASTELNAU, 1<sup>er</sup> Adjoint.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, une délibération doit être établie.*

#### **② FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION DU LOT (FDEL)**

La commune doit être représentée par 1 titulaire et 1 suppléant.

Monsieur Francis FIGEAC se propose comme titulaire et Monsieur DEILHES Benoit se propose comme suppléant.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, une délibération doit être établie.*

📍 **PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY (PNR) ;**

1 titulaire et 1 suppléant doivent être nommés. Madame Annie MARTY se propose comme titulaire et Monsieur Alexandre ROUMIGUIÉ se propose comme suppléant.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, une délibération doit être établie.*

📍 **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SICTOM)**

2 titulaires et 2 suppléants doivent être nommés.

Monsieur Jean-Marc ROBERT et Madame Dorothée CASTELNAU se proposent comme titulaires et Madame Delphine JOSEPH et Monsieur Damien RESCOUSSIÉ se proposent comme suppléants.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, une délibération doit être établie.*

📍 **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION ANIMALE (SIPA)**

1 titulaire et 1 suppléant doivent être nommés.

Monsieur Francis FIGEAC se propose comme titulaire et Monsieur Jean-Marc ROBERT se propose comme suppléant.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, une délibération doit être établie.*

📍 **SYDED DU LOT**

1 titulaire et 1 suppléant doivent être nommés.

Madame Annie MARTY se propose comme titulaire et Madame Cécile PERIÉ se propose comme suppléante.

1 titulaire et 1 suppléant doivent être nommés.

📍 **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT**

1 titulaire et 1 suppléant doivent être nommés.

Monsieur Alain ESCOBOSA se propose comme titulaire et Madame Dorothée CASTELNAU se propose comme suppléante.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, une délibération doit être établie.*

📍 **CORRESPONDANT DÉFENSE ;**

1 correspondant défense doit être nommé.

Madame Dorothée CASTELNAU se propose.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, une délibération doit être établie.*

📍 **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

A nommer : 6 titulaires (administrés dont 1 qui doit habiter une commune limitrophe), 6 suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération du conseil municipal. Soit 12 titulaires et 12 suppléants.

**Il est proposé en tant que titulaires :**

Messieurs BOISSEL Jean-Claude, GILLES Pierre, DELRIEU Lionel, TALY Michel, CANIHAC Michel, LUC Thierry, TROUSSEL Claude, BOURGUET Jean-Jacques, LUC Guy, CLAVEL José et Mesdames MARTEL Christiane, CAZALES Valérie.

Il est proposé en tant que suppléants :

Messieurs ROUX Robert, PAGES Jean-*Claude*, LINON Régis, RESCOUSSIÉ Vincent, VIDAL Serge, BALDIE Jean-Bernard et Mesdames SCUDIER Rose-Marie, CUBAYNES Jocelyne, LAFFONT Marie-Laure, CONTE Adeline, LAVERGNE Isabelle, CORREA Patricia.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, une délibération doit être établie.*

#### **COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE DIRECTS (CNAS) :**

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales propose une offre unique et complète de prestations pour les agents de la Fonction Publique Territoriale. Le représentant du personnel est déjà nommé, il s'agit de Madame RAYNALDY ilona. Un représentant élu doit être désigné, Madame CURNUT Evelyne se porte candidate.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, une délibération doit être établie.*

#### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) :**

La Commission d'Appel d'Offres des collectivités territoriales est une commission composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante. En plus du Maire, 3 titulaires et 2 suppléants doivent être nommés. Il est proposé en tant que titulaires : Monsieur ROBERT Jean-Marc, Madame CASTELNAU Dorothée, Monsieur DEILHES Benoit. Il est proposé en tant que suppléants : Madame FOISSAC Laurette, Monsieur ROUMIGUIÉ Alexandre.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, une délibération doit être établie.*

### **3. Désignation des délégués communaux dans les commissions internes à la commune**

Commissions proposées :

#### **❖ Commission VOIRIE :**

Vice-président : M DEILHES Benoit

Délégués : Mme CURNUT Evelyne, M ROUMIGUIÉ Alexandre, Mme JOSEPH Delphine,

#### **❖ Commission BÂTIMENTS :**

Vice-président : M DEILHES Benoit

Délégués : Mme FOISSAC Laurette, M ESCOBOSA Alain, Mme MARTY Annie, M SARRUT Christophe

#### **❖ Commission FÊTES ET CÉRÉMONIES, FLEURISSEMENT et ASSOCIATIONS :**

Vice-président : Mme MARTY Annie

Délégués : Mme CASTELNAU Dorothée, Mme PERIÉ Cécile, M ROBERT Jean-Marc, Mme CONTÉ Josiane

#### **❖ Commission AFFAIRES SCOLAIRES :**

Vice-président : Mme CASTELNAU Dorothée

Délégués : M FIGEAC Valentin, Mme PERIÉ Cécile, Mme FOISSAC Laurette,

#### **❖ Commission AGRICULTURE :**

Vice-président : M DEILHES Benoit

Délégués : Mme JOSEPH Delphine, Mme CURNUT Evelyne, M ESCOBOSA Alain, M ROUMIGUIÉ Alexandre,

❖ **Commission URBANISME** :

Vice-président : M ROBERT Jean-Marc

Délégués : Mme MARTY Annie, Mme CONTÉ Josiane, M ROUMIGUIÉ Alexandre,

❖ **Commission COMMUNICATION (site internet, bulletin municipal)** :

Vice-président : Mme CASTELNAU Dorothée

Délégués : M FIGEAC Valentin, Mme PERIÉ Cécile,

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, une délibération doit être établie.*

#### **4. Délégations au Maire**

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Maire, sur délégation du conseil municipal à exercer certaines attributions, missions et compétences. Monsieur le Maire précise que cette délégation est donnée pour toute la durée du mandat dans le but de faciliter la bonne marche de la Commune.

Le Maire peut ainsi être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat des diverses attributions.

Il est proposé au conseil municipal de débattre de l'intérêt d'une telle délégation.

- Délégations proposées :

1/ passation de contrats d'assurance et, également depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats.

2/ l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

3/ de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

4/ de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, une délibération doit être établie.*

#### **5. Convention avec la Région Occitanie pour l'organisation du transport scolaire communal pour l'année scolaire 2020/2021**

En 2017, la commune de Belfort a conclu avec la Région une convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de transports scolaire d'une durée d'1 an reconductible 1 fois par tacite reconduction. La Région Occitanie a engagé le processus d'harmonisation des dispositifs d'organisation des transports scolaires existants. Il est proposé de prolonger par avenant la convention en vigueur pour 1 durée de 1 an supplémentaire reconductible 1 fois.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, une délibération doit être établie.*

#### **6. Questions diverses**

➤ **Fête votive 2020 – maintien ou annulation ?**

Nous avons convié à la réunion publique les membres du comité des fêtes afin de discuter sur le maintien ou la suppression de la fête votive 2020 suite aux règles sanitaires en

vigueur (covid-19). Madame CONTÉ Adeline, présidente prend la parole. Un débat est lancé. Aucune position à ce jour sur 'annulation de la fête votive 2020. Nous attendons les nouvelles directives gouvernementales.

➤ Alerte de la Préfecture en cas d'évènement exceptionnel

La Préfecture du Lot est dotée d'un outil télé-alerte qui permet, par voie téléphonique, d'informer et d'alerter rapidement les élus en cas de survenance d'un évènement exceptionnel touchant à la sécurité des populations.

Le document a été rempli et renvoyé en Préfecture.

Nom des personnes concernées : Monsieur le Maire et les 4 Adjointes.

➤ Annulation du transport scolaire communal jusqu'au vendredi 3 juillet 2020,

Compte tenu des règles sanitaires inchangées, il a été décidé d'annuler le transport scolaire communal jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Un mail d'information sera envoyé à la Région ainsi qu'aux parents concernés.

➤ Personnel communal,

Voir document ci-joint sur les missions des employés communaux.

➤ Talus appartenant à la commune lieu-dit Loubéjac,

Voir photos.

➤ Organisation location de la salle des fêtes et du matériel communal,

Monsieur FIGEAC Francis explique à l'assemblée le fonctionnement de la salle des fêtes. La règlementation est stricte (sanitaire et sécurité). Elle est proposée à la location ou prêt aux privés et/ou associations. Il est proposé de faire un roulement suivant un planning par groupe de 2 élus, pour gérer les locations (états des lieux). Tous les membres du conseil sont d'accord à la proposition de ce principe.

➤ Organisation location de la salle des fêtes et du matériel communal,

Madame FOISSAC Laurette précise qu'il manque un conteneur vert au lieu-dit « Perrinet ». Nous contacterons le SYDED pour leur demander d'en porter un autre.

**L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 23 h 30.**

Le 10 juin 2020.

Le Secrétaire de Séance,

Damien RESCOUSSIE

 Le Maire,  
  
Francis FIGEAC.

